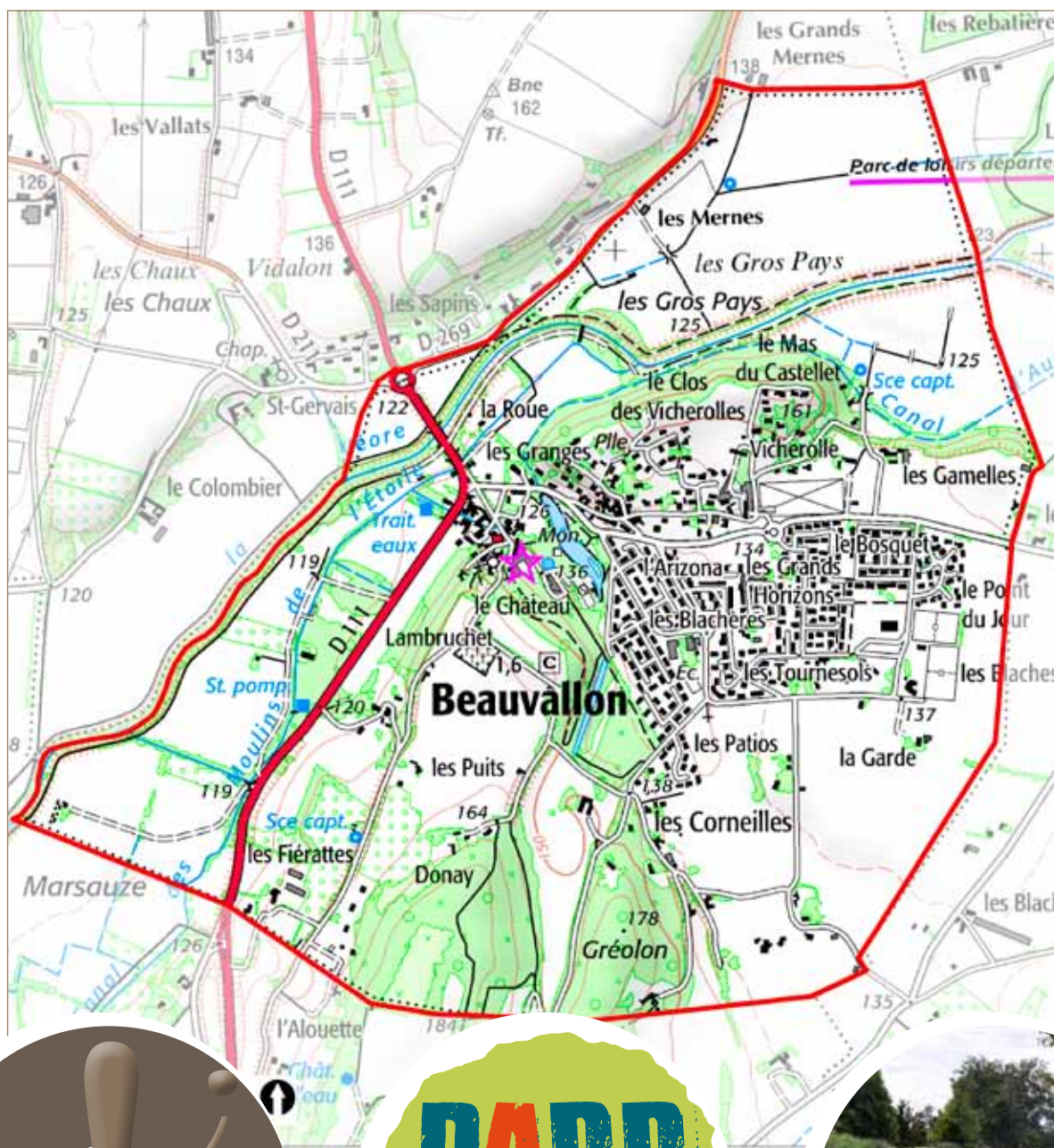


# Les Échos

N 25 - PRINTEMPS 2021

# DU LAC

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL  
DE BEAUVALLON



p. 4 - P.L.U.



p. 8 - Objectifs 2032



p. 14 - Beauvallon et vous





Directeur de la publication :  
Bernard Ripoché, Maire de Beauvallon  
© Crédits photos :  
Mairie, Société Verdi et Laure Allard  
Conception et impression :  
Laure Allard - IDEOprim  
Impression quadri  
Sur papier 135 g PEFC.

### 3 ÉDITORIAL

Le Maire

### 4 URBANISME

- 4 Plan Local d'Urbanisme
- 4 Qu'est ce qu'un P.L.U. ?
- 5 Les objectifs

### 8 LE PADD

Projet communal horizon 2032  
Les Axes

### 11 En tant qu'habitant ?

Réunion publique

### 12 ATTENTION TRAVAUX

### 13 INFOS OFFICIELLES

Le recensement militaire

### 14 BEAUVALLON ET VOUS

Brèves  
A l'abri des inondations  
En cours  
État civil

## ET TOUJOURS la crise sanitaire...

*La vie associative et ses activités sont au ralenti ou au point mort, nos cafés-restaurants restent fermés, les mesures barrières pour soi et les autres s'imposent toujours (masques, distances, lavage des mains) : le danger du virus demeure présent et voilà un an que notre vie sociale s'est rétrécie. Mais ces dernières semaines, les vaccinations représentent un réel espoir d'enrayer cette pandémie. Merci au personnel de santé qui est mobilisé pour cette campagne de vaccination ainsi qu'aux bénévoles et aux élus du Centre Communal d'Action Sociale qui sont en contact avec les personnes en difficulté pour prendre des rendez-vous ou se déplacer.*



*Le temps est venu de s'installer dans la nouvelle mairie qui permettra au personnel et aux élus de travailler et vous accueillir dans des conditions dignes de ce nom : des*

*locaux accessibles, adaptés et fonctionnels permettant un accueil plus personnalisé, des bureaux distincts et des espaces de réunion... Le chemin pour y parvenir a été semé d'embûches, mais le résultat est là. Après trente ans de discussions et de projets, les beauvallonaises et les beauvallonais peuvent être fiers de leur nouvelle mairie.*

*D'ici l'été, on aura vu s'élever les premières constructions dans le lotissement « Les Marches du Castellet » au nord de la route de Montéléger et, au sud, la fin des travaux d'aménagement du lotissement « Le Clos des Roseaux ». Quant aux travaux routiers, ils auront touché à leur fin et la circulation sera redevenue normale. On aura enlevé les déviations qui ont créé beaucoup de gêne à la circulation, surtout aux riverains de la Route des Blaches et nous en sommes désolés pour eux. Pour dévier un trafic de 3500 véhicules jour (dont des camions), nous n'avions pas d'autres choix que cette route, qui n'est pas faite pour cela et qui ne permettait pas une circulation à double sens pour ce trafic.*

*Ces travaux de la route de Montéléger terminés, chacun pourra voir concrètement l'intérêt des changements apportés. En attendant, merci de votre patience.*

*Bien à vous*

**Le Maire  
Bernard Ripoché**



## Qu'est ce qu'un P.L.U ?

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## de Beauvallon

*Le Plan Local d'Urbanisme est un document stratégique et réglementaire qui détermine, à l'échelle de la commune, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 à 12 prochaines années.*

Le PLU fixe les règles d'occupation du sol : où, quoi et comment construire.

C'est un document qui aborde différentes thématiques : démographie, habitat, développement économique et touristique, enjeux environnementaux, agriculture, déplacement.

### QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉVISION ?

La révision du PLU s'organise autour de quatre grandes étapes :

- Une phase **d'étude** : cette dernière consiste à élaborer les différentes pièces qui constituent le PLU (diagnostic, PADD, règlements graphiques et écrit ; OAP...).
- Une phase de **consultation** : une fois le PLU élaboré, il est arrêté en Conseil Municipal (délibération) avant d'être soumis pour **avis** :

-> Aux personnes publiques associées (PPA) : il s'agit des représentants de l'Etat, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), de l'agglomération, du département, de la chambre d'agriculture ... Ces personnes disposent d'un délai de 3 mois pour émettre un **avis** sur le projet de PLU.

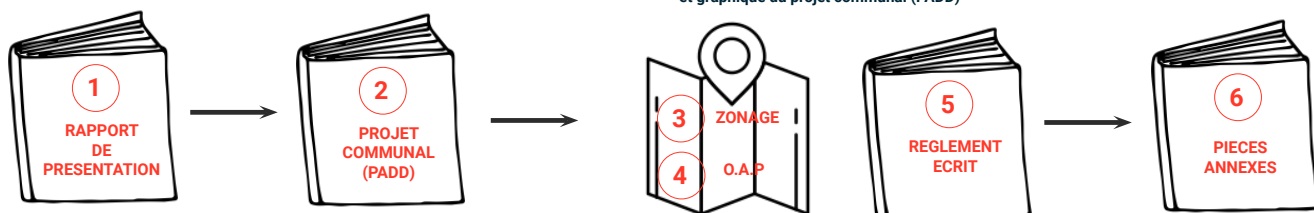
-> Aux habitants via l'organisation d'une enquête publique.

- Une phase de **finalisation** : suite aux retours des Personnes Publiques Associées et aux remarques émises au cours de l'enquête publique, le PLU est modifié avant d'être officiellement approuvé en Conseil Municipal.

- Une phase **approbation** : cette dernière étape vise à adapter le projet de PLU afin de prendre en compte les remarques issues de la phase consultation (avis des PPA, remarques des habitants et avis du commissaire enquêteur) avant d'approuver officiellement le PLU au conseil municipal.

Il se compose de 6 pièces :

Les pièces n°3,4 et 5 permettent la traduction réglementaire et graphique du projet communal (PADD)



Il comprend le diagnostic de la commune, la justification des choix retenus et l'analyse des incidences sur l'Environnement

OAP = Orientations d'Aménagement et de Programmation

Servitudes d'Utilité Publique Annexes sanitaires ... etc.



LE CONSEIL MUNICIPAL  
A PRESCRIT LA RÉVISION  
DE CE DOCUMENT,  
AVEC 2 GRANDS OBJECTIFS :

Répondre

Permettre

Répondre

## 1. RÉPONDRE AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

La commune de Beauvallon est actuellement couverte par un PLU. Ce dernier a été approuvé en février 2008.

Depuis l'approbation du PLU, le domaine de l'urbanisme a évolué et plusieurs lois et documents-cadres ont vu le jour. Nous pouvons notamment citer les lois issues du Grenelle de l'Environnement : la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ou encore la loi ELAN. Ces lois ont renforcé la prise en compte du volet environnemental dans les documents d'urbanisme et des objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.

Différents documents supra-communaux ont également été élaborés ou révisés. La commune de Beauvallon est notamment couverte par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Rovaltain, entré en vigueur en janvier 2017. Elle est également couverte par le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Valence Romans Agglomération.

Aussi, **un des objectifs majeurs de la révision du PLU consiste à intégrer ces évolutions réglementaires et législatives et notamment à rendre le document d'urbanisme compatible avec les principaux documents-cadres.**

C'est un document qui doit **respecter des normes** :





# Permettre

## 2. PERMETTRE À LA COMMUNE DE DONNER UN CADRE PRÉCIS À SON DÉVELOPPEMENT FUTUR

Au-delà de la prise en compte du contexte réglementaire et législatif, la révision du PLU vise à :

- Accueillir une nouvelle population et diversifier l'offre de logements
- Privilégier le développement urbain au sein de l'enveloppe existante
- Mettre en valeur la qualité des espaces publics
- Maîtriser des espaces à enjeux
- Valoriser le patrimoine bâti et naturel
- Intégrer les problématiques des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques

BEAUVALLON est identifié comme village périurbain

### Taux de constructions nouvelles pour 1000 habitants.

A l'échelle de BEAUVALLON, un rythme de l'ordre de 4,5 logements par an pour 1000 habitants.

➔ objectif de 7.1 logements par an



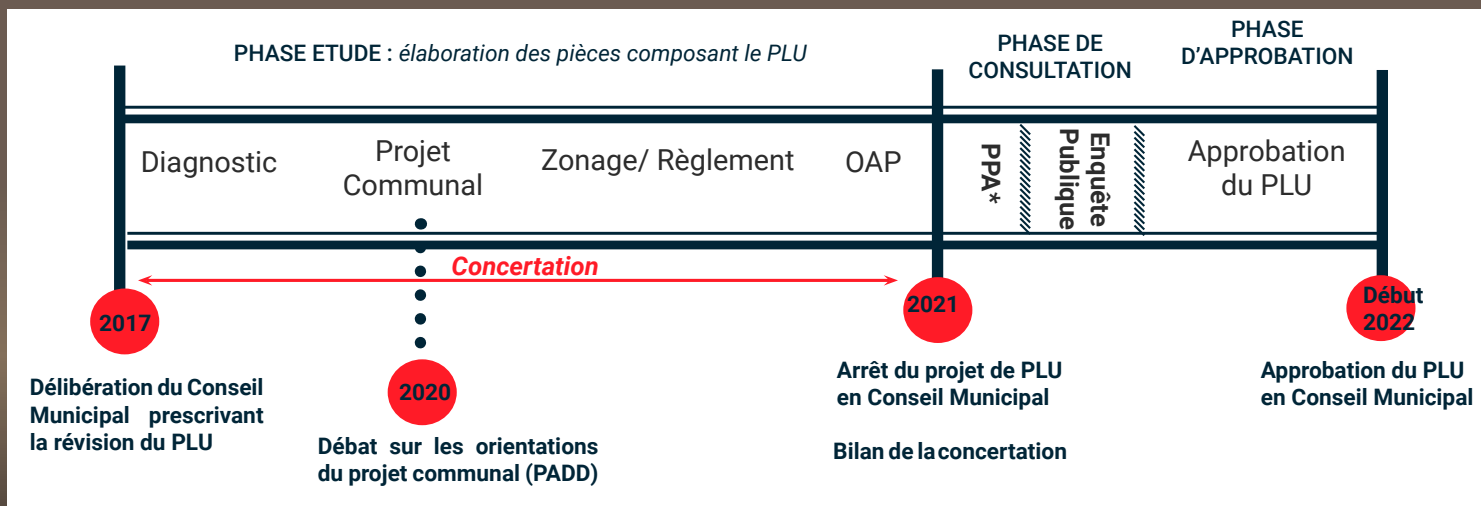
SOIT :

**OBJECTIF : Scot ET PLH 2020 2032 – 85 logements**



### Où en est-on dans la procédure de révision ?

Lancée fin d'année 2017, la révision du PLU est en cours. Accompagnée par les bureaux d'études Eco-Stratégie et VERDI, les élus ont travaillé sur l'élaboration du diagnostic (année 2018) et sur la construction du projet communal à l'horizon 2032 (année 2019/2020).





## Démographie

1595 habitants en 2018

Une population en baisse depuis 1999 alors que Beauvallon est une commune périurbaine attractive (proximité de Valence, cadre de vie).

Une nette tendance au vieillissement de la population (39 % de la population a plus de 60 ans, soit + 1.5 point entre 2012 et 2017). Taille des ménages relativement élevée, mais en baisse, s'établissant à 2.4 personnes par ménage.



## Attractivité et Déplacements

Une très bonne accessibilité routière. Un territoire dépendant de la voiture (voiture utilisée par 90 % des actifs avec emplois). Organisation viaire de la commune, (rôle structurant de la RD 211, organisation des lotissements). Desserte en transport en commun (ligne interurbaine, ligne périurbaine, lignes scolaires).



## Parc de logement

662 logements recensés en 2017

662 logements recensés en 2017 dont 641 résidences principales (97 %) une forte prédominance des maisons individuelles (92 %) et logements de grandes tailles, et une partie du parc de logements sous-occupée. Un parc locatif limité (14 %) ainsi que le parc locatif conventionné (4 %). Sur la dernière décennie un rythme de production un peu supérieur à 2 logements/an, à 74 % en construction neuve et 26 % par réhabilitation.



## Tourisme



Des atouts sur le plan touristique, patrimoine, bâti et naturel, proximité de sites d'intérêts. Une démarche affirmée de valorisation du patrimoine : parcours du patrimoine. Toutefois, pas de capacité d'hébergement touristique et des commerces de proximité qui profiteraient également d'un développement du tourisme.

## Activités économiques

142 emplois sur la commune

Activité de commerces et de services. Indicateur de concentration d'emploi de 25 %. Une relation forte avec les territoires proches en matière de résidence/emplois, notamment vers le Valentinois. Une activité communale dominée par le secteur administratif, enseignement, santé, commerces et services. Une offre de commerces et services rassemblée dans le centre bourg ou à proximité, des marchés fréquents, des projets sur le secteur Gamelles et l'EHPAD.



## Agriculture

163 ha d'exploitations agricoles soit plus de 50% du territoire de la commune



4 exploitants recensés sur la commune (sièges). Une activité orientée vers la polyculture. Une surface agricole (163 ha déclarés à la PAC « Politique Agricole Commune) qui représente plus de la moitié du territoire communal. Des productions diversifiées, avec des ilots de grandes tailles qui se prêtent aux grandes cultures. Une irrigation très présente. Un potentiel agronomique important.



# PROJET COMMUNAL



Projet d'aménagement  
et de développement durable (PADD)

## AXE 1

Confronter la dynamique de village et un développement équilibré de la commune.

Assurer un développement démographique modéré, permettre des parcours résidentiels complets sur la commune, maintenir un niveau d'équipements d'espaces et de services adaptés à la population, valoriser la dimension touristique.

## AXE 2

Favoriser un urbanisme des courtes distances, recentré et plus compact

Définir un projet rassemblé, modérant la consommation d'espaces. Conforter les zones urbanisées dans leur mixité de fonction. Poursuivre l'amélioration des déplacements et le développement des alternatives à la voiture individuelles.

## AXE 3

Préserver et valoriser les ressources naturelles et les paysages du territoire.

Conforter l'activité agricole, préserver les milieux écologiques du territoire, intégrer les enjeux énergétiques, favoriser les énergies renouvelables, tenir compte des risques impactant le territoire.







## CONFRONTER

## 1

## 1- CONFRONTER LA DYNAMIQUE DE VILLAGE ET UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE LA COMMUNE

*Objectifs affichés dans le PADD*

**Permettre l'accueil de 255 habitants supplémentaires à l'horizon 2032** afin d'atteindre 1845 habitants.

Poursuivre le renouvellement de la population, nécessaire au maintien des équipements scolaires, par **l'accueil de familles** avec enfants en facilitant le maintien/l'installation sur la commune des jeunes actifs. **Tenir** compte de la tendance au **vieillessement** en permettant le maintien des personnes âgées sur la commune.

### PARC LOGEMENTS

Diversifier le parc de **logements** et développer des **formes** multiples de logements, à destination des ménages, des **jeunes**, des **actifs**, des **séniors** et des personnes en perte **d'autonomie**. Poursuivre la production d'une offre alternative et complémentaire à la maison **individuelle** pure, en favorisant habitat groupé, habitat intermédiaire, tout en respectant le contexte bâti de Beauvallon.

Favoriser le parcours **résidentiel** et la mixité sociale et générationnelle, en prévoyant :

- une offre de logements locatifs qui représenteront 15 % de construction neuve,
- des petits logements et des logements adaptés aux personnes âgées et/ou en perte d'autonomie, aux personnes à mobilité réduite.

### ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Permettre **l'évolution** des équipements communaux à vocation **administrative, scolaire** et périscolaire, sportive et de loisirs : aménagement de la nouvelle mairie, intégration au sein du secteur Gamelles d'équipement **culturel** comme la bibliothèque.

Développer la création/valorisation **d'espaces communs**, lieux de rencontre et de vie sociale (réaménagement de la place du marché, **maillage** d'espaces publics paysagers près du bourg et dans les quartiers) – lac et ses abords, parc du château, espace Robert Freyss...

## FAVORISER

## 2

## 2- FAVORISER UN URBANISME DES COURTES DISTANCES, RECENTRÉ ET COMPACT



**Prioriser le développement** de l'habitat au sein de l'enveloppe urbaine existante du village et de ses différents quartiers. Prendre en compte les projets de renouvellement urbain, le potentiel en dents creuses, division parcellaire et le potentiel en changement de destination.

**Respecter** les fronts urbains structurants, poursuivre la maîtrise forte de l'urbanisation en ne permettant que l'évolution de l'habitat dans la zone urbaine.

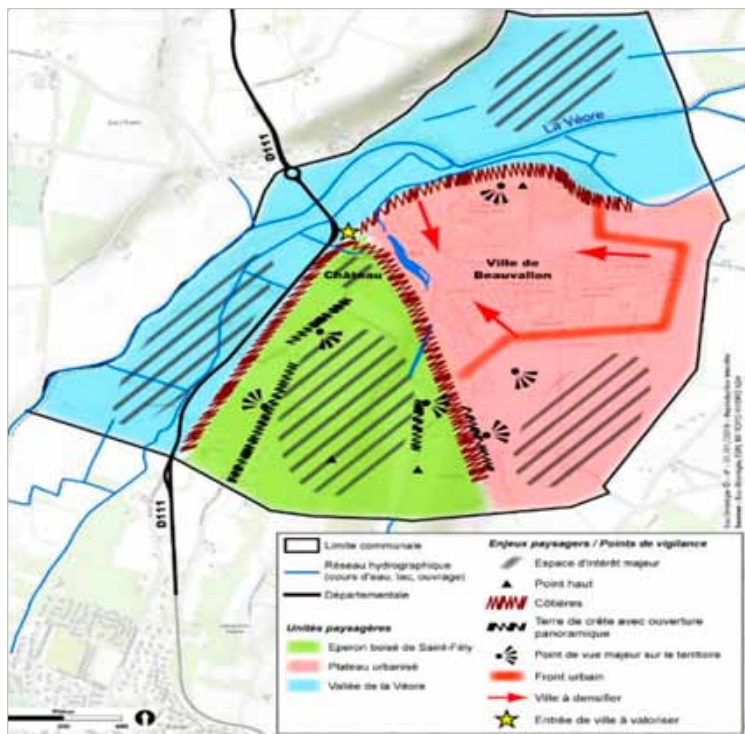
**Valoriser** le centre bourg en termes de polarité d'activités (commerces, services...) et de cœur de vie communale

**Veiller** à une bonne intégration des opérations de développement des opérations de l'habitat à court, moyen et long terme en matière de déplacement (maillage, connexion viaire).

**Aménager** certaines voies/carrefours afin d'en améliorer la sécurité. Favoriser les transports en commun, les déplacements modes doux.

**Protéger** les espaces agricoles de l'urbanisation. Veiller au maintien de la fonctionnalité des exploitations et des sites agricoles, favoriser les projets d'installation.





# PRÉSERVER 3

## III - PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET LES PAYSAGES DU TERRITOIRE

### Atouts naturels du territoire

**Préserver** et valoriser les atouts **naturels** du territoire : paysages et points de vue et leurs abords, ainsi que le patrimoine bâti, favoriser le développement des capacités d'hébergement touristique dans la zone urbaine. Poursuivre la démarche de valorisation du patrimoine bourg à travers notamment **l'itinéraire** de découverte du **patrimoine**. S'inscrire dans les **politiques** supra communales d'aménagement d'itinéraires mode doux à vocation touristique.

#### 3 entités paysagères :

- la vallée de la Véore et ses canaux
- L'éperon boisé de Saint-Fély
- le plateau urbanisé



**location U**

Du lundi au samedi  
de 8h30 à 19h30

# SUPER U

Beaumont-les-Valence

**NOUVEAU**



# DRIVE

coursesu.com



Distributeur de billets



RUCKFIELD

avec X

CHABAL

Tél. : 04 75 25 03 83

472 Avenue Victor Hugo

26000 Valence



*Voilà les grandes lignes  
du projet de P.L.U.  
pour ses deux premières parties,  
diagnostic et P.A.D.D.*

# En tant qu'habitant

## Comment vais-je être associé à la démarche ?

La délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2017 engageant la révision du PLU a fixé les modalités de la concertation à engager en application de l'article L300.2 du Code de l'Urbanisme.

Ce numéro des Échos du Lac spécialement consacré au projet de PLU constitue une première information relativement détaillée sur l'état d'avancement du projet.

### Vous êtes invités à :

- **consulter** tous les éléments d'études existants (rapport de présentation, projet de PADD...) disponibles en Mairie, sur le site internet ([www.beauvallon.fr](http://www.beauvallon.fr)).
- participer aux réunions publiques (par visioconférence en fonction du contexte sanitaire)
- consulter les bulletins municipaux vous informant de l'état d'avancement de la procédure
- participer à l'exposition évolutive qui sera mise en place.

Vous êtes invités aussi à **vous exprimer** sur le futur PLU en faisant part de vos avis sur le registre spécialement mis à votre disposition en Mairie. L'avenir du village vous concerne, vos avis nous intéressent.

### En attendant le futur document, à quel document dois-je me référer ?

Jusqu'à l'entrée en vigueur du futur PLU, prévue fin d'année 2021, le document d'urbanisme actuel de la commune reste valide. Les demandes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...) sont analysées au regard du PLU approuvé en février 2008 et modifié en 2016.





## NOUVELLE MAIRIE

Comme chacun peut le constater, la rénovation du bâtiment se termine. Les finitions intérieures ont été réalisées. Dès la mise en service des réseaux électriques et gaz, nous procéderons à l'aménagement des locaux (bureaux, archives et salle de conseil) et à la mise en service de la téléphonie/internet. Aussi, la municipalité souhaite vous accueillir très prochainement dans cette nouvelle mairie adaptée et accessible à tous. A l'issue du déménagement de la mairie, nous procéderons à l'aménagement des devant du bâtiment pour sécuriser et faciliter son accès.



## LA VÉORE MONTE-T-ELLE ?

Nos anciens ont certainement souvenir des niveaux d'eau extrêmes de LA VEORE ! Mais de combien ?

Aujourd'hui, dans le cadre de la surveillance des niveaux des cours d'eau, l'agglomération de Valence Romans équipe les ouvrages d'art d'une échelle limnométrique. Ce dispositif permet aux

veilleurs communaux en cas de fortes pluies de pouvoir surveiller le niveau de la surface de l'eau. Cette échelle est installée sur le pilier du milieu du pont.

Une même échelle sera installée dans les mois à venir aux vannes du lac pour la gestion de l'eau.



## TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES FUTURS LOTISSEMENTS.

Début mars, les travaux du Clos des Roseaux débutent pour préparer l'aménagement du lotissement. Pour le lotissement des Gammelles, un certain nombre de permis déposés ont été validés. Les premières maisons devraient voir le jour durant le deuxième semestre 2021. Concernant les voiries, l'entreprise EUROVIA a terminé la première phase de préparation de la RD 211 à l'exception du fossé pour l'évacuation des eaux pluviales. La deuxième phase de la route départementale (du rond-point des Grands Horizons au carrefour de la rue du stade) débute avec la création de l'ensemble des réseaux. Une déviation sera mise en place pour rejoindre Montéléger. La dernière phase a été la suppression du rond-point des Grands Horizons avec la modification de l'accès de ce lotissement et la réalisation du carrefour surélevé.



## CE BEAU PIN PARASOL DEVENU DANGEREUX

A notre grand regret, nous avons dû pour des raisons de sécurité procéder à l'abattage de ce magnifique pin parasol situé près de l'école maternelle.

Les racines de cet arbre devenues trop volumineuses provoquaient le soulèvement des dalles où les enfants et adultes passent. La borne incendie était également en danger et l'éclairage public ne pouvait plus être entretenu.

Après réfection de l'espace, nous envisagerons un embellissement décoratif mais moins volumineux.

*Laurent Duret, Adjoint*



# RECENSEMENT MILITAIRE

## ou “recensement citoyen”

**JDC**  
*Journée défense et citoyenneté*

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser entre 16 ans et 16 ans et 3 mois, en se rendant à la mairie du domicile avec les documents suivants (si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans) :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

L'un des parents peut faire la démarche à la place du mineur.



**IMPORTANT** : tous les jeunes qui ont été recensés en Mairie il y a plus de 6 mois doivent obligatoirement se créer un compte sur [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)

**SNU**  
*Service National Universel*

Le SNU s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent se porter volontaires pour s'investir dans une société de l'engagement bâtie autour de la cohésion nationale.

Le recueil des candidatures est d'ores et déjà ouvert pour tous, lycéens, apprentis, jeunes travailleurs, jeunes sortis du système scolaire, qui souhaitent vivre une expérience de cohésion dès le mois de juin 2021. Le SNU est une opportunité de vie collective permettant de créer des liens nouveaux, d'apprendre la vie en collectivité, de développer une culture de l'engagement et ainsi d'affirmer sa place dans la société. Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général (MIG). Le séjour de cohésion aura lieu du 21 juin au 2 juillet 2021.

Les inscriptions sont ouvertes sur le site du SNU (<https://www.sni.gouv.fr/>)

*Source de l'académie des services de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de la Drôme*

## EN CAS D'URGENCE

<b>POMPIERS</b>	18
<b>SAMU</b>	15
Gendarmerie	04 75 61 77 55
Centre antipoison Lyon	04 72 11 69 11
Centre hospitalier Valence	04 75 75 75 75
Pharmacie Thomasset	04 75 57 21 06

### MÉDECINS

Dr Bellecoste & Dr Jouve 04 75 58 08 53

### INFIRMIERS

Mme E. Marin 04 75 59 53 89 - 06 15 21 74 63  
Mme I. Chapurlat 06 18 57 44 81  
Mme M. Marmolle 06 64 04 13 05  
C. Curinier & A.S. Pradon 06 74 05 92 55

### URGENCES DÉPANNAGE

Électricité 0810 333 321  
Gaz 0810 433 026

### MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE

M. Montel 07 69 76 01 16

### CORRESPONDANT DU DAUPHINÉ

G. Tournayre gti26@wanadoo.fr  
06 84 81 68 37

## La passerelle



La passerelle au bout du lac, côté future mairie, va être sécurisée pour éviter les glissades en période humide ou neigeuse. Déjà un gros nettoyage des lattes de bois par le service technique limite les risques.



Nouveau Parking du Marché : nouvelles localisations à étudier : une parcelle privée au bord de la RD 111, à laquelle pourrait s'ajouter un stationnement à créer sur le parking des Boules.

# À L'ABRI DES INONDATIONS

## ma maison



*Vous êtes propriétaire d'un logement situé en zone inondable sur les bassins versants de la Véore et de la Barberolle ? Valence Romans Agglo vous accompagne afin d'adapter votre logement au risque d'inondation et obtenir des aides financières, dans le cadre du dispositif ALABRI.*

### ETAPE 1. LE DIAGNOSTIC DES RISQUES

La plupart des habitations en zone inondable le resteront, malgré tous les aménagements hydrauliques que l'on pourra faire. Toutefois, selon la conception du bâti, des matériaux et des équipements utilisés, votre logement sera plus ou moins vulnérable. **Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé et gratuit.** Il vous permettra d'évaluer les risques et de déterminer les aménagements les mieux adaptés à votre situation.

### ETAPE 2. LES ADAPTATIONS DU LOGEMENT

Certaines mesures parfois très simples vont permettre de limiter considérablement les dégâts pouvant être causés par une inondation. Ils visent en priorité la protection des personnes, la limitation des dommages sur vos biens et enfin le retour à la normale le plus rapide possible en cas d'inondation. **Bénéficiez de conseils pratiques sur les adaptations à prévoir.**

### ETAPE 3. LE FINANCEMENT ET LE SUIVI DES TRAVAUX

Sachez que les coûts liés aux aménagements préconisés par le diagnostic de vulnérabilité aux inondations peuvent être financés jusqu'à 80% dans le cadre du dispositif ALABRI. **Faites-vous accompagner par notre partenaire Artelia dans l'élaboration de la demande de subvention et bénéficiez d'un suivi jusqu'à l'obtention de votre financement.**

Vous vous interrogez... Etes-vous réellement situé en zone inondable ? Quels sont vos droits ? Vos obligations ? Qui solliciter pour bénéficier de conseils pratiques ?

Toutes les infos sur [www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr)

Contact ALABRI : 04 76 04 47 02

Alabri-Veore-Barberolle@arteliagroup.com





L'installation de la fibre se poursuit, 250 foyers en ont fait la demande en ce début d'année.

EHPAD

Projet du nouvel EPHAD : le Centre Hospitalier de Valence a lancé un appel d'offres et le choix du Maître d'œuvre devrait intervenir ce 1er trimestre.

Distributeur de sacs pour déjections canines : besoin d'en installer un près de l'école élémentaire, côté rue du Lac.



### ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES.

En raison de la crise sanitaire, les élections départementales et régionales qui étaient prévues en mars sont reportées **le 13 et 20 juin 2021**.

Les bureaux de vote seront à la salle Robert Freyss - 22 rue des Stades à Beauvallon 26800.



### FACEBOOK

Notre nouvelle page officielle : Mairie de Beauvallon.

Caméras de vidéo protection. Visite intéressante du site de surveillance de la mairie d'Etoile sur Rhône.



# ENCOURS



Projet **nouvelle bibliothèque** : poursuite des visites de bibliothèque de village dans la région pour avancer dans notre réflexion.



### VOS INFOS MAIRIE

40 montée du Château - 26800 Beauvallon

Mail : [accueil@beauvallon.fr](mailto:accueil@beauvallon.fr)  
Internet : [www.beauvallon.fr](http://www.beauvallon.fr)  
Facebook : Mairie de Beauvallon

#### SECRÉTARIAT DE MAIRIE

**Accueil téléphonique** au 04 75 57 03 26  
de 9 h à 12 h du lundi au vendredi

**Accueil physique uniquement sur RDV**  
au 04 75 57 03 26  
ou par mail [accueil@beauvallon.fr](mailto:accueil@beauvallon.fr)

#### PERMANENCE POUR LA LOCATION DE LA SALLE

Permanence uniquement par téléphone  
au 04 75 57 45 23  
Lundi de 10 h à 12 h  
et vendredi de 13 h à 14 h 15

## État civil 2021

### NAISSANCES

Raphaël FAYOLLE

### DÉCÈS

Marthe GRANGEON née BLANC  
Madeleine FAURIEL née BÉAL  
Raymond ETIENNE  
Paul LANGON  
Thérèse MAHIEU  
Arlette ARTHAUD née MARTHOUD  
Eliane GÉRARD née RENARD  
Christine ORS née ARCHINARD

# Intermarché

## SUPER



+ CARTES PROFESSIONNELLES  
CARBURANTS



LAVAGE AUTO



PÉTROLE DOMESTIQUE  
EN SELF



TICKET RESTAURANT



SERVICES CAMPING CAR



POISSONNERIE  
ARRIVAGES JOURNALIERS

Z.A. LES BASSEAUX

04 75 57 15 00

ETOILE SUR RHONE

GROUPE  
**Dj**

DEPUIS PLUS DE 15 ANS,  
NOTRE PROFESSIONNALISME  
EST *à votre service!*

Notre passion du métier, notre respect pour le client  
et notre connaissance du terrain nous permettent de  
mener à bien *toutes les missions* qui nous sont confiées.

IMMOBILIER

ACHAT | VENTE | LOCATION | GESTION | EXPERTISE

**Etoile**  
IMMOBILIER

☎ 04 75 60 67 25

4 Place de la République  
26800 ÉTOILE-SUR-RHÔNE

**Beaumont**  
IMMOBILIER

☎ 04 75 55 13 50

10 Place des Fossés  
26760 BEAUMONT-LES-VALENCE

**Montmeyran**  
IMMOBILIER

☎ 04 75 59 13 17

26 Grande Rue  
26120 MONTMEYRAN

© Valérie - credit photo / Adobe Stock



[www.djgroupeimmobilier2607.com](http://www.djgroupeimmobilier2607.com)

